

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## **Mercosur : le Président de la République doit saisir la CJUE, conformément aux votes parlementaires !**

Vendredi, les États Membres ont approuvé, à la majorité qualifiée, l'accord commercial négocié par la Commission en leur nom, avec les pays du Mercosur en décembre 2024. De surcroît, la Commission envisage, sous pression de Madrid et de Berlin, une entrée en vigueur provisoire de l'accord commercial, sans attendre le vote des eurodéputés.

La cause de cet échec revient au Président de la République car si la France a finalement voté contre, le double langage de Emmanuel Macron et ses multiples tergiversations ont affaibli considérablement la capacité de la France à peser sur les négociations et constituer une minorité de blocage.

La situation est grave, notamment pour nos éleveurs. Par ce traité, l'UE autorise a minima l'entrée sur son marché de 99 000 tonnes de viande bovine assujetties à un droit douane réduit à 7,5% et 180 000 tonnes de volaille en franchise de droits. Je dis bien « a minima » car le contrôle de ces quotas assuré par la Commission (qui, s'ils explosent, pourra rétablir temporairement des droits de douane) sera conjoncturel, temporaire et provisoire. Il ne résoudra pas les problèmes structurels en termes de différentiels de compétitivité causés par la concurrence déloyale. S'il y a donc une chose que cette « clause de sauvegarde » ne sauvegardera pas, c'est bien notre agriculture. Celle-ci sera sacrifiée pour l'automobile allemand qui triplera quant à lui ses exportations.

La Bretagne, première région d'élevage, est ainsi doublement concernée. Nous assistons depuis déjà plusieurs années à une décapitalisation des cheptels. Au cours de l'année écoulée, le cheptel breton a perdu 120 bovins par jour. Entre 2023 et 2024, la production laitière dans notre seul département des Côtes d'Armor, a chuté de 10 millions de litres ! Les nouvelles dispositions du traité, qui s'apprête à être adopté, ne peuvent avoir qu'un effet amplificateur sur un secteur déjà lourdement précarisé. Les manifestations agricoles en cours en sont le vif témoignage.

J'invite très solennellement le Président de la République à prendre ses responsabilités et saisir sans attendre la Cour de justice de l'UE pour contester la légalité de cet accord au regard du droit européen. Outre le fait qu'il s'agisse d'un des seuls recours possibles pour s'opposer désormais à la ratification définitive, l'Assemblée Nationale, aussi divisée qu'elle soit, a voté le 27 novembre dernier à une écrasante majorité une résolution allant dans ce sens, tout comme le Sénat le 16 décembre 2025. Il s'agit donc ainsi du respect de notre démocratie parlementaire et par là-même de la souveraineté du peuple français.

**Gérard Lahellec  
Sénateur des Côtes d'Armor**

